



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00685110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAFF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAFF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 58. Fourniture de fondants chimiques pour le déneigement du réseau routier - Autorisation de lancement de la procédure de mise en concurrence et de signature de l'accord cadre

Délibération n° 2022/006851

Fourniture de fondants chimiques pour le déneigement du réseau routier Autorisation de lancement de la procédure de mise en concurrence et de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : M. Benoit CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement de la procédure et la signature du marché public afin de renouveler l'accord-cadre de fourniture de fondants chimiques pour le déneigement du réseau routier qui arrive à échéance en octobre 2022.

1- Contexte

Chaque saison hivernale, les services municipaux mettent en œuvre plusieurs tonnes de fondants chimiques (sel et saumure) pour le déneigement du réseau routier communal.

A cet effet, il est nécessaire de passer un marché public afin de couvrir l'ensemble des besoins en fourniture de ce type. L'actuel accord-cadre arrivant à échéance en octobre 2022, la collectivité souhaite lancer une consultation visant à renouveler le contrat de fourniture.

2- Caractéristiques du marché

La consultation prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires (au minimum 2, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres), d'une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable 3 fois.

L'accord-cadre sera passé sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 300 000 € HT.

La procédure retenue pour cette consultation sera un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement du marché pour la fourniture de fondants chimiques,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.